

# MAIRIE D'EVECQUEMONT

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03/25

SEANCE ORDINAIRE du 4 AVRIL 2025

**OBJET :**

**Adoption du Compte  
Financier Unique 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril à 19h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 24 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

**Membres en exercice :**

**Etaient présents :** Mme B. ASSAUD, M. L. HABIB DAHOU, M. T. LADREYT,  
M. JC. BARRAS, Maires adjoints  
Mme S. BELLARD FARRELL M. V. BRACQUART,  
Mme E. BRAY, Mme C. CAUBET, Mme S. CORNU, M. FURNAL,  
Conseillers

**Absents :**

Mme C. JEAN ANGELE a donné pouvoir à Mme C. CAUBET  
M. T. ANDRO a donné pouvoir à M. C. NICOLAS  
M. N. HERNANDEZ a donné pouvoir à B. ASSAUD

14

**Présents :**

11

**Votants :**

13

Madame Béatrice ASSAUD est élue secrétaire de séance

Les règles de la comptabilité publique impliquent que le Maire (ordonnateur) et le Comptable public tiennent une comptabilité séparée.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendu des comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil municipal déclare que le CFU pour le budget communal de l'exercice 2024 dressé conjointement par le Trésorier et l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Financier Unique dont les balances sont annexées à la présente délibération.

**Vu** les articles L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire M57,

**Vu** l'avis du Bureau municipal en date du 31/03/2025 ;

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la ville d'Evecquemont ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

N°03/25

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2024, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT;

Monsieur le Maire propose de désigner M. Lakdar HABIB DAHOU, en sa qualité d'Adjoint délégué aux Finances ;

M. Lakdar HABIB DAHOU, Adjoint délégué aux Finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2024 du Budget Communal ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**A l'unanimité des suffrages exprimés, (14 voix pour) s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,**

- **CONSTATE** que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée, et que l'état des contrôles du CFU met en évidence la stricte concordance entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la Ville d'Evécquemont,

- **ARRETE** les résultats définitifs comme suit :

**1 – Fonctionnement**

Recettes réalisées sur 2024.....	864 501.11 €
Dépenses réalisées sur 2024.....	727 104.08 €
Résultat de l'exercice de 2024.....	<b>137 397.03 €</b>
Résultat de l'exercice 2023.....	206 647.36 €
Résultat CCAS intégré en 2024.....	53 209.72 €
<b>Résultat cumulé 2023 / 2024.....</b>	<b>397 254.11 €</b>

**2 – Investissement**

Recettes réalisées sur 2024.....	669 390.31 €
Dépenses réalisées sur 2024.....	373 827.06 €
Résultat de l'exercice 2024.....	<b>295 563.25 €</b>
Résultat de l'exercice 2023.....	- 145 467.39 €
<b>Résultat cumulé 2023 / 2024.....</b>	<b>150 095.86 €</b>

Soit un résultat de clôture **pour 2024..... 547 349.97 €**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire  
Christophe NICOLAS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-La-Jolie.